

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 12 juillet 2013
(convocation du 1 juillet 2013)

Aujourd'hui Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30
Mme. LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIPLE Nathalie à partir de 12h15
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15
M. GUICHOUX Jacques à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
Mme. LIMOZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck
Mme. MELLIER Claude à Mme. ISTE Michèle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. TOUTON Elisabeth
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Ecrit Cinéma Livre et audiovisuel en Aquitaine - Mise en relation des usagers avec les établissements de lecture public de l'agglomération

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créée en 2009, l'association Écla a pour objectif la promotion et le développement sur le territoire aquitain du livre, du cinéma et de l'audiovisuel et des labels musicaux. Ses actions s'inscrivent dans le cadre des coopérations interprofessionnelles afin de favoriser la rencontre entre les différents acteurs professionnels, culturels, éducatifs et économiques aquitains concernés par ce champ d'activités.

Dans le domaine de la lecture publique, l'association Écla organise des réunions publiques, des séminaires, des groupes de travail, de manière à anticiper les évolutions des métiers liés à la lecture publique, à mutualiser les missions des bibliothèques et médiathèques autour de projets communs et à associer ces établissements à la vie culturelle régionale. Dans le cadre de ses missions économie du livre, vie littéraire et développement de la lecture, l'association Écla s'applique à faire de ces établissements des partenaires à part entière de la chaîne du livre.

Afin d'améliorer les services proposés à l'ensemble des habitants et étudiants de l'agglomération bordelaise, un projet de renforcement de la visibilité du réseau des médiathèques communales et universitaires a ainsi été identifié dès 2009 par un groupe de professionnels et d'élus réunis à l'initiative d'Ecla, sous forme d'un portail numérique dédié.

Ce portail, mis en ligne le 22 mars 2013, rassemble 48 établissements partenaires : 31 bibliothèques municipales représentant 25 communes, 13 bibliothèques universitaires, 2 bibliothèques associatives et 2 espaces multimédias. Il offre une entrée pour toutes les informations des établissements partenaires, le but étant de rendre l'offre des bibliothèques municipales, universitaires ou associatives de La Cub visible et attractive, et regroupe depuis son ouverture pas moins de 500 pages de contenus.

Interlocuteur privilégié et relais principal entre les bibliothèques et la CUB, l'association Écla sollicite donc le concours de la CUB pour lui permettre de mener plus avant ce travail, de réunir les informations qui contribueront à alimenter le portail, de servir d'interface avec le prestataire informatique retenu par la CUB, de proposer des modes de collaboration et des services innovants qui nourriront le portail et en feront un outil performant.

Dans cette perspective, dès 2012 La Cub a soutenu ECLA à hauteur de 22 000€. Ces actions, ayant un impact sur les ressources de l'association, ECLA a donc sollicité en conséquence la Communauté urbaine de Bordeaux à hauteur de 18 000 € en 2013, dans le cadre d'un budget prévisionnel lié à ce projet de 37 000€ T.T.C répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Chargé de programme durée 6 mois	19 000	Cub	18 000
Missions – Déplacements	1 000	ECLA	19 000
Ingénierie affectée au projet	14 000		
Fonctionnement affecté au projet	3 000		
TOTAL	37 000		37 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25/11/2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

VU les statuts de l'association Ecrit Cinéma Livre et audiovisuel en Aquitaine,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que l'association ECLA participe à créer une dynamique d'échange, de mutualisation, de structuration des différentes actions relatives à la lecture publique sur le territoire aquitain et relève de la catégorie des « actions transcommunales ».

DECIDE

Article 1 : il est attribué une subvention de 18 000 € à l'Association Ecrit Cinéma Livre et audiovisuel en Aquitaine relative à des actions de conseil, d'information et concertation relatives au portail numérique des médiathèques pour l'année 2013.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, fonction 33, CRB UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2013**

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2013

Mme. FRANÇOISE CARTRON